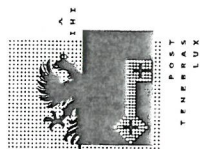


V I L L E D E
G E N È V E



LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PRD-177
SÉANCE DU 17 MAI 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu la délibération PRD-150 du Conseil municipal du 17 janvier 2018, approuvée par le Conseil d'Etat le 8 mars 2018, relative à la suppression de la commission des naturalisations;

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

par 40 oui et 1 abstention

Article unique. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est modifié comme suit:

Article 115 Commissions permanentes

Mention de la commission des naturalisations supprimée.

Article 118 Mandat des membres de la commission des naturalisations

Article supprimé.

La Secrétaire:

Sophie Courvoisier

Certifié conforme:

Le Président:

Jean-Charles Lathion